

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 02 juin 2014

Convocation du 28 mai 2014

Publication du 07 juillet 2014

**Étaient présents :** Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Christophe BRILLIARD, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 juin 2014 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

M. Fabrice VIEL précise concernant le point sur les limites de la parcelle AC 24 que le projet de construction de garage de M. CHAMPAY est un projet à moyen terme et qu'il sera nécessaire de trouver une solution incessamment s'agissant du mur de soutènement.

#### **I. Intervention de Monsieur François GAILLARD, conseiller Collectivités Territoriales GRDF (présentation GRDF, déploiement du projet Gazpar)**

Monsieur le Maire accueille Monsieur François GAILLARD, conseiller Collectivités Territoriales GRDF qui est venu présenter GRDF et le projet Gazpar.

Le gaz est présent sur la commune depuis l'an 2000. 112 foyers sont raccordés au gaz naturel.

Afin de garantir et d'améliorer la qualité de service, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage de gaz naturel. Gazpar est le nom du futur compteur communicant de GRDF qui permettra la relève des compteurs à distance et donc la suppression des factures sur index estimés ainsi qu'une meilleure maîtrise des consommations.

GRDF sollicite de nouveau la commune pour l'installation de ce dispositif sur un bâtiment communal haut (Ecole ou Mairie). Il est rappelé qu'il s'agit d'une antenne passive qui n'émet pas, que les ondes reçues sont proches d'un poste de radio FM et que pour les 112 foyers saulonnois la durée d'émission est de moins de 4 minutes par jour (224 secondes).

Il est proposé aux conseillers municipaux de signer une convention de principe non engageante qui sera suivie d'une étude de couverture pour vérifier les points d'installation optimaux.

Plusieurs interrogations sont abordées : suppression des postes de télérelèveurs qui seront redéployés, possibilité pour les différents opérateurs de combiner le système de télérelève (eau, gaz ...)

Monsieur le Maire remercie M. GAILLARD pour son intervention. M. GAILLARD quitte la séance.

#### **II. Décision concernant la demande d'hébergement d'équipement de télérelève gaz naturel \* délibération n° 2014-41**

Après avoir entendu l'exposé du projet Gazpar par M. François GAILLARD, conseiller Collectivités Territoriales GRDF,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre :**

- **APPOUVE** la signature d'une convention de principe non engageante relative à l'installation des équipements nécessaires au déploiement du dispositif Gazpar
- **EXCLUT** expressément le toit de l'école pour cette installation.

#### **III. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

- ✚ La liste des contribuables proposés pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a été transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques qui arrêtera la composition de cette commission. La CCID aura pour mission de travailler sur la révision des valeurs locatives des habitations, base de calcul des taxes foncière et d'habitation, fixées en 1970.

#### **IV. Rythmes scolaires**

Les différentes étapes du travail sur la réforme des rythmes scolaires sont rappelées. Un projet de 9 demi-journées comprenant le mercredi matin est venu remplacer le projet initial du samedi matin et a été soumis à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Cependant lors de la réunion sur le plan des transports scolaires du 16 avril 2014, le Conseil Général a fait savoir que les horaires de bus ne seraient pas modifiés pour s'adapter aux nouveaux horaires de classe. De nouvelles réunions entre les différents partenaires ont eu lieu afin d'essayer de revoir le projet et de l'adapter aux obligations et aux possibilités nouvelles prévues par le décret du 07 mai 2014. Face à l'impossibilité de trouver une solution satisfaisante et au vu des délais trop courts, les Maires de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais ont pris la décision commune de reporter la mise en place de cette réforme à la rentrée de septembre 2015. Un courrier commun en date du 19 mai a été adressé dans ce sens à Monsieur le Recteur d'Académie. Le Conseil d'École a été informé de cette décision lors de sa réunion du 23 mai. Aucune réponse n'a été apportée à ce courrier par les services de l'État à ce jour.

#### **V. Point sur le projet de construction**

L'avancée du projet de construction de la future Mairie est présentée à l'assemblée. L'architecte va affiner celui-ci selon les indications de la commune afin de présenter le projet définitif lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

#### **VI. Point sur les travaux de la RD 31**

Il est rappelé que la commune a signé une convention de mandat avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais pour les travaux de sécurisation de la RD 31 (au niveau de la sortie de la rue des Chêneteaux, de la rue des Pâtis et de la rue de Rosière). Le montant estimatif des travaux est de 115 526.95 €HT. L'ouverture des plis a eu lieu le 27 mai. Les offres sont d'un montant inférieur à l'estimatif. Le marché sera attribué lors de la prochaine réunion de la Communauté de Communes.

La remontée de la RD 31 sera réalisée lors d'une seconde étape. (Études en cours)

Monsieur Vincent BAILLY interroge le Maire sur le suivi du projet de déplacement des panneaux d'entrées d'agglomération à l'entrée Nord de la commune qui seraient installés au niveau de l'intersection de la RD 996 avec la rue de la Source et la rue de la Fontaine Saint-Martin. Monsieur le Maire s'engage à s'en charger pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Monsieur Fabrice VIEL souhaite sensibiliser tout un chacun à la vitesse de circulation sur la RD 996. Monsieur le Maire indique que le BAFU étudie avec les services du Conseil Général les possibilités offertes pour réduire la vitesse et aménager cette route. Dès que tous les éléments seront connus, la commission voirie sera réunie pour étudier cette question.

#### **VII. Changement de 2 arbres rue de Fontaine Rouge et rue Pointe Caillot**

Deux arbres installés par le lotisseur du lotissement des Chêneteaux, faisant partie aujourd'hui du domaine communal, sont à remplacer. Il est rappelé que ces arbres figuraient dans le plan du lotissement et que les maisons devaient être implantées par le géomètre pour tenir compte notamment de ces espaces verts. Il est proposé de procéder à la replantation de nouveaux arbres. Le coût de ce remplacement sera communiqué lors du prochain Conseil Municipal. Il est décidé de contacter le lotisseur pour savoir quelles essences replanter.

#### **VIII. Participation citoyenne des habitants (création d'un comité consultatif) \* délibération n° 2014-42**

Suite à la sollicitation des habitants par le biais de l'avis municipal pour participer au travail des commissions communales, deux personnes se sont portées volontaires. Monsieur Pierre CENTRELLA souhaite s'investir dans le domaine des travaux. M. Bernard GOUSSOT est volontaire pour les questions de sécurité, propreté et respect citoyen.

**Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- la création d'un comité consultatif sécurité/travaux/espaces verts composé des membres de la commission travaux/espaces verts ainsi que de MM. CENTRELLA et GOUSSOT.

### **IX. Achat de plantes fleuries pour le 14 juillet**

Monsieur le Maire rappelle que traditionnellement la commune offre aux dames et demoiselles de plus de 13 ans présentes au vin d'honneur du 14 juillet une plante fleurie. Il sollicite des volontaires pour se charger du choix et de la commande de 60 plantes pour un budget moyen unitaire de 6 €

Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Lucile ECOFFET, Eve MONCOLIN et Sophie LEVITTE se chargeront de cette mission.

### **X. Concours des maisons fleuries**

Chaque année, la commune récompense dix propriétaires de maisons participant au fleurissement du village. Aucune inscription n'est nécessaire. Aucun classement n'est réalisé. La commission communale constituée à cet effet effectue deux passages dans le village (mi-juillet et mi-août) et retient dix propriétés joliment fleuries. Un diplôme et un bon d'achat d'un montant de 15 € à la jardinerie SONOFEP sont remis aux lauréats à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

Mireille SABRI, Christelle LEBLANC et Lucile ECOFFET se portent volontaires pour constituer cette commission maisons fleuries.

### **XI. Compte-rendu des réunions**

#### **Rencontre avec le prestataire espaces verts**

Yann LAINE et Fabrice VIEL, au titre de la commission espaces verts, ont rencontré l'entreprise Fèvre et Vieillard pour faire le point sur les missions qui lui sont confiées. La société Fèvre et Vieillard a été choisie suite à une consultation lors du conseil municipal du 11 mai 2009 pour un contrat d'un an. Suite à cette année, la commune continue de travailler avec cette société à la demande et les interventions sont facturées à l'unité. Afin de clarifier les prestations à effectuer par ce prestataire, les représentants de la commission ont demandé à l'entreprise un bordereau des prix unitaires à jour, prestation par prestation, zone par zone. Il est souhaité que la finition des prestations (ramassage...) soit également précisée.

Il sera demandé à M. Pierre COQUILLET, agriculteur disposant de matériel adapté, une offre pour le broyage des accotements des routes départementales.

M. VIEL suggère de faire un état des lieux des besoins en personnel ou en prestataire de service pour ces missions. Monsieur le Maire indique que cela a été réalisé. Compte tenu du besoin ponctuel lié aux saisons, il a été décidé de ne pas embaucher de personnel supplémentaire mais de recourir à du personnel intérimaire dès que nécessaire. De plus, Monsieur le Maire rappelle que bien que les habitants aient été habitués à l'entretien des trottoirs par la commune, il appartient à tout un chacun, comme pour le déneigement, d'entretenir le trottoir au droit de sa propriété. Le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires a été fait en raison des contraintes de formation du personnel et des élus et de l'obligation d'équipements spécifiques pour le stockage des produits qui engendrent un coût prohibitif. Quant à l'usage de produits par l'entreprise, elle s'est avérée non satisfaisante (réalisation sans respect des conditions climatiques ni des plantations des particuliers). Enfin le Grenelle de l'environnement tend à la suppression de tout produit phytosanitaire tant pour les collectivités que pour les particuliers.

Il est proposé aux élus de réaliser un tour de la commune afin de redécouvrir le territoire communal et les bâtiments communaux le samedi 21 juin.

#### **Communauté de Communes du Sud Dijonnais – réunion du 26 mai**

Le prestataire retenu pour assurer la compétence extrascolaire en délégation de service public est l'association « les PEP 21 ».

Le rapport annuel des ordures ménagères a été présenté. Il est consultable en Mairie.

Les travaux d'aménagement du chemin d'accès à l'usine de traitement d'eau potable seront réalisés la deuxième quinzaine de juillet par l'entreprise NOIROT.

### **Assemblée Générale de l'ADMR**

Pascale REMONDINI rappelle que cette association intervient au niveau de l'aide à domicile des personnes âgées, propose un service de téléalarme et gère l'accueil périscolaire et la restauration scolaire des pôles scolaires de la communauté de Communes du Sud Dijonnais et de la commune de Fényay.

74 personnes sont employées à temps partiel (soit 31,89 équivalent temps plein)

S'agissant du périscolaire un déficit de 5 872 € est constaté en raison d'impayés ou de retard de paiement des familles. La Communauté de Communes a appelé à une plus grande vigilance sur ce point.

## **XII. Questions et informations diverses**

### **Sensibilisation à l'usage des défibrillateurs**

Suite à la communication de la décision de la commune d'organiser une sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs et à la pratique du massage cardiaque le même jour que la manifestation de pétanque intervillage du samedi 14 juin, le Président du Comité des Fêtes, qui n'avait pas été préalablement informé, a fait part du désaccord du bureau de l'association pour des raisons de sécurité. Le projet sera adapté pour pouvoir être réalisé sans gêner les joueurs de pétanque.

Un point est fait sur la mise en sommeil du Comité des Fêtes et sur les activités qui perdurent ainsi que sur le manque de bénévoles nécessaires à la vie de l'association.

La commission communale Fêtes Jeunesse et Sports va se mettre en relation avec le Comité des Fêtes pour participer à cette association ou la relayer. L'association sera réunie en assemblée générale fin juin.

### **Proposition pour la commune**

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un courriel adressé par un jeune saulonnais âgé de 13 ans présentant ses idées pour la commune : installation d'un terrain multisport et d'un skatepark. Le Conseil Municipal remercie ce jeune pour cette initiative pour la commune. Ces idées seront étudiées. La réalisation d'un terrain multisport est un projet envisageable à long terme.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le lundi 07 juillet.